



# peinture en bâtiment

## L'activité en bref

Codes NAF principaux :

**4331Z** : Travaux de plâtrerie

**4333Z** : Travaux de revêtement  
des sols et des murs

**4334Z** : Travaux de peinture et de  
vitrierie

L'activité de peinture en bâtiment  
peut concerner à la fois :

- La **préparation du support à traiter** : retrait des tapisseries et des peintures, ponçage, lavage, pose d'un apprêt ou d'un anti-humidité...
- La **peinture du support**
- Le **nettoyage des outils de peinture**
- Ainsi que les activités annexes telles que **stockage des produits neufs, stockage des déchets...**

Il existe actuellement **5 861 entreprises de peinture** de moins de 10 salariés dans le Bassin Rhin Meuse. (Donnée Agence, 2014)

**A noter** : Les peintures en phase aqueuse restent des polluants ; en effet, même si le diluant n'est plus une phase solvantée, ce type de peinture contient des résines, pigments, liants et durcisseurs, qui ne sont pas anodins pour l'environnement.

**Objectif** : Avoir une information synthétique des enjeux de pollution de l'eau et des substances dangereuses rencontrés dans les différents secteurs d'activité de l'artisanat ainsi que des solutions techniques pouvant être mises en œuvre pour lutter contre ces pollutions. A cette fin, une fiche commune à l'ensemble des métiers de l'artisanat complétée d'une fiche spécifique par métier ont été élaborées.

## Pratiques, impacts et risques potentiels, bonnes pratiques et équipements

Les impacts et risques potentiels susceptibles d'être rencontrés dans une entreprise de peinture en bâtiment ont été listés en fonction des pratiques observées, susceptibles d'être à l'origine de l'utilisation de certains produits polluants. Au-delà de ces informations, il est intéressant de connaître les **substances dangereuses** potentiellement émises par ces entreprises. L'étude de caractérisation des substances dangereuses dans les rejets des entreprises artisanales<sup>1</sup> a établi la liste ci-dessous des substances quantifiées dans plus de 50 % des prélèvements dans des concentrations supérieures aux valeurs de référence pour la qualité des eaux (VGE ou VLE<sup>2</sup>).

### Substances prioritaires (DCE)

- plomb

### Substances de la liste II (dir.76/464/CEE)

- chrome\*
- cuivre\*
- zinc\*

### Substances RSDE STEU

- cobalt
- fluorures
- titane

\* substances du bon état écologique

Le tableau suivant résume, pour chaque pratique susceptible d'être réalisée dans une entreprise de peinture en bâtiment, les impacts et risques potentiels, les polluants ciblés, les bonnes pratiques à mettre en œuvre ainsi que les changements de pratiques ou équipements aidés par l'Agence.

<sup>1</sup> ONEMA — CNIDEP— Agences de l'Eau. Etude DCE & Artisanat : caractérisation des substances dangereuses dans les rejets des entreprises artisanales. 2014

<sup>2</sup> Valeurs guide environnementales et valeurs limites d'émission

Pratiques rencontrées dans une entreprise de peinture, susceptibles d'être à l'origine d'une pollution	Impacts/risques potentiels		Polluants ciblés	Equipements/changements de pratiques soutenus par l'Agence (sous conditions)	Bonnes pratiques à mettre en œuvre
	Conso. d'eau	Rejet milieu naturel et/ou réseau EU/EP			
<b>Impacts spécifiques à l'activité de peinture</b>					
<b>nettoyage des outils de peinture</b>	lavage des rouleaux	rejet de solutions de nettoyage à base de solvants	fuite / débordement	peinture aqueuse et solvantée, solvant, diluant, apprêt, colle, enduit, et boues issues de ces produits...	Nettoyer les outils de peinture en <b>machine à circuit fermé</b> et non au réseau Eviter l'utilisation de solvant et favoriser les <b>nettoyants biologiques ou à base végétale</b> En l'absence d'équipement spécifique, faire décanter les 2 phases et éliminer au réseau la phase aqueuse, et la phase solide dans une filière conforme Stocker les chiffons ou absorbants souillés dans un <b>bac étanche</b> et les évacuer en <b>déchets dangereux</b>
<b>stockage des déchets dangereux</b>	stockage extérieur (intempéries / lessivage)	stockage extérieur (intempéries / lessivage)	fuite / débordement	peinture aqueuse et solvantée, solvant, apprêt, colle, enduit...	Eliminer les bidons et futs souillés en <b>déchets dangereux</b> Ne pas mélanger différents types de produits Eliminer les déchets dans une filière conforme et conserver contrats et BSD Ne pas brûler les déchets ou les rejeter au réseau ou dans le milieu naturel
<b>préparation du support</b>			déversement	produit de décollage, décapant, détergent, solvant, apprêt, colle, poussière de ponçage...	Utiliser des produits à faible impact environnemental / facilement biodégradables Stocker les chiffons ou absorbants souillés dans un <b>bac étanche</b> et les évacuer en <b>déchets dangereux</b>
<b>peinture/enduit du support</b>			déversement	peinture aqueuse et solvantée, diluant, colle, enduit, laque, vernis, crépi...	Utiliser des produits à faible impact environnemental / facilement biodégradables Stocker les chiffons ou absorbants souillés dans un <b>bac étanche</b> et les évacuer en <b>déchets dangereux</b> Réutiliser les restes de peinture en sous-couche
<b>stockage de produits neufs dangereux</b>			fuite / débordement	peinture aqueuse et solvantée, solvant, diluant, décapant, produit de décollage, apprêt, colle, enduit...	Refermer les contenants après chaque utilisation Stocker les produits dangereux <b>à l'abri et sur rétention</b> Ne pas mélanger différents types de produits
<b>utilisation des sanitaires</b>	sanitaires	eaux noires		détergents (lavage des mains...)	Utiliser un détergent à faible impact environnemental / facilement biodégradable Utiliser des sanitaires économiques en eau Mettre en place un <b>assainissement non collectif</b> ou <b>raccordement au réseau</b>



## Coût HT des équipements (données Internet, 2014)

Technologies propres	
Nettoyage des outils de peinture par décanation ou filtration	50 à 6 000 € selon machine fixe ou mobile
Nettoyage des outils de peinture par centrifugation	600 €
<b>Autres opérations</b>	
Substitution de produits	
Raccordement au réseau ou mise en place d'un assainissement non collectif (ANC)	raccordement : env. 6 000 €/branchement ANC : env. 11 000 €

Prévention des pollutions accidentelles ou par temps de pluie	
Aire étanche	dalle béton 100 à 150 €/m <sup>3</sup> hors transport + peinture étanche env. 15 €/m <sup>2</sup>
Stockage des produits/déchets dangereux : bac de rétention, abri, armoire...	50 à 1 000 € (hors abri, selon taille)
Obtuteur de réseau et kit absorbant	obtuteur 30 à 200 €, kit 25 à 200 €
Elimination des déchets par prestataire conventionné par l'Agence	



A titre d'information, l'outil d'estimation de la pollution évitée estime que le **gain environnemental** résultant de la mise en place d'une **fontaine biologique de nettoyage des outils de peinture** dans 10 entreprises de 10 salariés est de **11 kg d'hydrocarbures par an et de 0.38 kg de titane par an**.

## Réglementation spécifique à cette activité



### Rejets d'eaux usées

Les rejets des entreprises de peinture sont des **rejets non domestiques** au sens de la loi Warsmann II. Cependant, l'activité s'exerçant, en tout état de cause, chez le client, on peut estimer que l'établissement de l'entreprise se résume à son siège social, sauf en cas de lavage d'outils de peinture, ou autres rejets au réseau d'assainissement.



### Gestion et élimination des déchets dangereux

Déchets dangereux susceptibles de faire l'objet d'une **aide de l'Agence** pour leur élimination :

solvants et mélanges de solvants

**déchets suivants s'ils sont contaminés/contiennent des substances dangereuses ou des solvants organiques :**

- emballages
- déchets provenant du décapage de peintures ou vernis
- déchets de peintures et vernis
- boues provenant de peintures ou vernis
- absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection

**Consulter la fiche commune A1 Métiers de l'artisanat pour connaître le détail de la réglementation.**